

## ENCORE UNE FOIS, LE BON SENS EST AUX ABONNÉS ABSENTS ! EXTRACTIONS JUDICIAIRES, RISQUES MÉDICAUX, DÉFAUT DE COMMUNICATION : JUSQU'OUÛ IRA-T-ON ?

Le 20 octobre 2026

Une nouvelle fois, une extraction judiciaire, ou plutôt médico-judiciaire, à destination de la cour d'appel de Montpellier vient illustrer les graves dysfonctionnements auxquels les agents des PREJ sont confrontés.

### UNE ORGANISATION QUI INTERROGE, DES RISQUES QUI, EUX, SONT BIEN RÉELS !

Ce jour-là, un équipage est mobilisé dès 5 heures du matin pour prendre en charge trois personnes détenues, dont une classée escorte 3 !

Au programme :

- Départ du CP de Perpignan avec une personne détenue classée escorte 2, pour une présentation prévue à 10 h 30.
- Passage au CP de Béziers pour récupérer deux autres personnes détenues, classées escorte 2 et escorte 3, dont la présentation est prévue à 8 h 30.
- Destination finale : la cour d'appel de Montpellier.

Et tout cela avec un équipage de quatre agents, auquel vient s'ajouter un équipage ESR de trois agents !

### VIVE LE PANACHAGE DES DÉTENUS !

Trois personnes détenues, dont deux classées escorte 2 et une classée escorte 3, regroupées dans un même véhicule, sur la route, sous une pluie torrentielle, alors que l'Hérault est placé en **vigilance orange pour orages et pluie-inondation par Météo-France !**

***Mais visiblement, tout cela ne semble pas suffire !***

### ET LE PIRE RESTE À VENIR...

À notre arrivée au CP de Béziers, quelle n'est pas notre surprise de découvrir que la personne détenue classée escorte 3 présente une pathologie lourde nécessitant, selon les informations rapportées à l'équipage, des injections toutes les deux heures, avec un risque d'arrêt cardiaque évoqué en l'absence de prise en charge rapide.

### SOMMES-NOUS AUSSI DEVENUS DES INFIRMIERS ?

Aucune information préalable transmise à l'équipage sur cette situation, si ce n'est que la personne détenue dispose d'un traitement médical. Aucune alerte permettant d'anticiper les difficultés et de préparer une prise en charge adaptée.

Comment peut-on organiser une extraction de cette nature sans transmettre aux agents les informations indispensables à la préparation et à la sécurisation de leur mission ?

**LA SÉCURITÉ NE S'IMPROVISE PAS. L'INFORMATION N'EST PAS UNE OPTION !**

**À LA COUR D'APPEL, DE NOUVELLES INTERROGATIONS !**

À l'arrivée à la cour d'appel de Montpellier, les collègues constatent que la personne détenue procède elle-même à plusieurs injections à l'aide d'aiguilles et de matériel médical, soulevant de sérieuses interrogations quant aux conditions de sécurité de l'escorte.

Elle leur explique alors avoir besoin de soins particuliers et être habituellement transportée en ambulance, sous escorte !

Là encore, aucune information préalable ! Pire encore, une fois arrivés dans le box, les agents apprennent que la juridiction avait pourtant connaissance de cette situation !

Comment les agents sont-ils censés anticiper les risques lorsqu'ils ne disposent pas des informations nécessaires ? Que se serait-il passé en cas de malaise grave ou d'arrêt cardiaque pendant le transport ? Et surtout, qui aurait assumé les conséquences ?

Les personnels des PREJ ne sont pas des professionnels de santé. Ils doivent assurer la sécurité des extractions et non se retrouver seuls à gérer une situation médicale dont ils découvrent la gravité au dernier moment.

### **ASSEZ DE LA POLITIQUE DU CHIFFRE AU DÉTRIMENT DU BON SENS !**

**L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers** dénonce une nouvelle fois les défaillances dans l'organisation des extractions et dans la transmission des informations essentielles à la sécurité des personnels.

Combien de tracts faudra-t-il encore publier ? Combien d'alertes faudra-t-il lancer pour que les décideurs prennent enfin la mesure des risques auxquels les agents sont exposés ?

### **UNE EXTRACTION JUDICIAIRE NE DOIT JAMAIS DEVENIR UNE PRISE DE RISQUE AVEUGLE POUR LES AGENTS !**

Pendant que l'on multiplie les contrôles et que l'on cherche la moindre anomalie dans le travail des personnels, les véritables problèmes restent entiers : des informations essentielles qui ne parviennent pas aux équipages, des niveaux d'escorte différents regroupés dans une même mission, des moyens humains et médicaux inadaptés aux risques et des agents contraints de composer avec une organisation qu'ils n'ont pas choisie.

**L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers** exige que toute la lumière soit faite sur cette situation, que l'organisation des extractions soit réévaluée, que les besoins de transport médicalisé soient anticipés et que les informations indispensables à la sécurité des agents leur soient transmises, dans le respect du secret médical.

Nous ne demandons pas l'impossible. Nous demandons simplement que le travail des personnels soit organisé avec sérieux, responsabilité et bon sens. !

Des alertes, encore des alertes... Jusqu'à quand faudra-t-il répéter les mêmes évidences pour être enfin entendus ?

## **IL EST TEMPS QUE LES DÉCIDEURS ASSUMENT LEURS RESPONSABILITÉS ET AGISSENT AVANT QU'UN DRAME NE SURVIENNE.**

**Le bureau local UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers**

Olivier GAZE